



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 26 septembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORMATION SUR LA MISE EN PLACE ET L'UTILISATION DU CHIEN DE PROTECTION PROPOSÉE PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME

La direction départementale des territoires organise une formation gratuite de deux jours, à destination des éleveurs et bergers de la Drôme, sur la mise en place et l'utilisation du chien de protection, les 30 et 31 octobre 2012.

Afin de lutter contre la prédation des troupeaux domestiques par le loup, il est conseillé aux éleveurs ovins et caprins de protéger leur troupeau. Parmi les outils existants pour limiter les risques de prédation, le chien de protection a pour fonction de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ce chien n'est ni un chien de conduite, ni un chien de compagnie. L'intégration de ce type de chien nécessite une réelle technique de mise en place et d'éducation.

Un technicien spécialisé de l'association « La Pastorale Pyrénéenne » présentera les caractéristiques spécifiques du chien de protection, la méthode d'introduction du chiot, le suivi de l'éducation et la correction des comportements déviants. « La Pastorale Pyrénéenne » est une association au service de la protection des troupeaux, composée d'éleveurs et de bergers, qui met en place et assure le suivi technique des chiens de protection dans le massif pyrénéen depuis 1999.

Cette formation se compose par alternance de séquences théoriques avec échanges d'expériences et de séquences d'observation sur le terrain.

Ces deux journées de formation se dérouleront les :

mardi 30 octobre et mercredi 31 octobre 2012

de 9h00 à 17h30

- à l'Unité territoriale de Die, rue de la Clairette, pour les séquences théoriques (le matin)
- dans des exploitations environnantes pour les séquences pratiques (l'après-midi)

Pour toute question sur le déroulement de cette formation et/ou pour les inscriptions (*dans la limite des places disponibles*) contacter :

Mme Christelle MAUPOUX (DDT de la Drôme) au 04 81 66 80 38
ou par mail christelle.maupoux@drome.gouv.fr avant le 19 octobre.

Contacts presse :

Corinne EXBRAYAT : 04.75.79.29.46 – 06.07.70.77.76

Gabriel BOULET : 04.75.79.29.37